

En direct du CSEC Extra : Coronavirus

Les élus du CSEC Air France se sont réunis concernant la crise du virus Covid-19

Intervention de Ben Smith :

Une réduction AF KLM du trafic très importante chez Air France et KLM comme toutes les compagnies aériennes. (Delta -40 %). Le groupe doit assurer le retour des personnes pour qu'elles rentrent chez elles.

Il est vrai que nous avons connu d'autres épreuves comme le volcan mais cette crise est beaucoup plus forte. AF est en lien quotidien avec les pouvoirs publics pour un étalement des charges patronales, URSAF sur gel 9 mois, chômage partiel.

Ben Smith réduit de 25 % de son salaire, report PVI pour les cadres dirigeants. L'augmentation de la part actionnaire de l'Etat n'est pas confirmée. Aujourd'hui, Anne Rigail et la direction discutent surtout sur les charges car AF représente 45 000 salariés et nombreux emplois liés.

Les AG ne sont pas revues et seront versées mais la revue des AIP sera décalées en accord avec les syndicats signataires et de faire un effet rétroactif au 1 avril. L'impact du chômage partiel sera sur la paie d'avril.

Le chômage partiel va être appliqué pour préserver l'emploi.

Lundi 23 mars : mise en œuvre de l'Activité Partielle

Impact pour le salarié :

L'activité partielle réduit temporairement le temps de travail des salariés, dans le cadre d'une suspension de leur contrat de travail

Pour chaque heure chômée, le salarié perçoit une indemnité horaire correspondant à 70 de sa rémunération brute horaire chargé d'un taux réduit de CSG de 6 2 et de CRDS de 0 50 % (ces 2 contributions sont calculées sur la base de 98 25 de l'indemnité versée), soit environ 84 du salaire net horaire

Le salaire de référence pris en compte dans le calcul de l'indemnité est le « traitement de congé » (c'est à dire la référence pour la rémunération perçue lorsqu'on est en congés), incluant les majorations horaires et les primes emplois. Les IKV ne sont pas prises en compte.

L'indemnité est versée par l'entreprise aux échéances habituelles de paie et est visible sur le bulletin de paie à travers une ligne spécifique

Transformer la PUA en temps sous forme de volontariat et intéressement

Impact pour l'entreprise :

Diminution de la masse salariale sur les heures chômées

Exonération de charges patronales et sociales sur les indemnités d'activité partielle versées aux salariés pour les heures chômées

L'employeur perçoit par ailleurs une allocation par heure chômée, dans la limite de 1 000 heures par an et par salarié

N'hésitez pas ! Rapprochez-vous de vos représentants et rejoignez-nous en adhérant mais aussi en nous retrouvant sur :



<http://cfecgcaf.org>



<https://www.facebook.com>



<https://www.linkedin.com>

Sont éligibles au dispositif

- CDI/CDD
- Les alternants
- Les cadres en forfait jours
- Les salariés en TP (ou mi-temps thérapeutique), au prorata de leur taux d'activité
- Les télétravailleurs

L'activité partielle n'a pas d'impact

- Sur les droits à congés
- Sur la validation des trimestres retraite
- Sur la retraite complémentaire (points gratuits sans contrepartie de cotisation)
- Sur l'impôt sur le revenu (l'indemnité est intégrée dans le calcul de l'IR)
- Sur PUA/PFA qui seront versées à date normale
- Sur les primes d'intéressement et de participation

Si des congés sont déjà planifiés pendant la période d'activité partielle, le salarié prend ses congés comme prévu. L'activité partielle s'appliquera à son retour.

Simulations

Perte de revenu selon différentes hypothèses d'activité partielle variations selon le niveau de rémunération		
salaire brute	2 500 €	5 425 €
hyp AP 30%	4,9%	5,0%
hyp AP 40%	6,6%	6,7%
hyp AP 50%	8,2%	8,3%
hyp AP 60%	9,9%	10,0%
hyp AP 70%	11,5%	11,7%
hyp AP 80%	13,1%	13,3%
hyp AP 90%	14,8%	15,0%
Hyp AP 100%	16,4%	16,7%

Air France demandera une autorisation de recours au dispositif pour une période de 6 mois, pour l'ensemble des personnels jusqu'à hauteur de 50% du temps de travail en moyenne sur les 6 mois considérés.

Les modalités de déploiement du dispositif (Taux d'activité partielle) seront précisées au niveau de chaque établissement pour adapter le recours du dispositif aux contraintes opérationnelles. L'implémentation pourra se faire selon des calendriers différents et les taux d'activité partielle pourront également varier dans le temps en fonction des contraintes, avec une possibilité de fluctuation de 0% à 100% durant la période, avec un taux maximum de 80% au démarrage du dispositif.

Au regard de l'actualité, on sera plus sur 80 % et s'il y a confinement on sera sur 100 %.

Intervention CFE-CGC :

Des salariés qui sont déjà volontaires pour le temps partiel, la CFE-CGC demande que ces personnes ne subissent pas la double peine. La direction répond que ces dossiers seront traités à part.

Pour les cadres CJT, le chômage partiel sera calculé sur le salaire global (PUA, le 13^{ième} mois hors IKV)

Suite au CSEC, est ce que la Direction ouvrira des négociations sur un accord d'entreprise pour définir la butée maximale sur le chômage partiel ? La direction n'ouvrira pas de négociations sur la mise en place du chômage partiel.

Les gens qui sont en maladie pour garder leurs enfants, le motif maladie prime, ils ne peuvent pas être en chômage partiel. Pour les personnes en mi-temps thérapeutiques, le chômage partiel sera au prorata de leur activité.

Anne Rigail : « La crise va plus vite que les scénarios envisagés par l'entreprise »

Intervention du médecin référent :



L'épidémie de la grippe et saisonnières sont en train de se terminer ce qui libérera les services médicaux. Il faut s'autocontrôler, limiter les contacts avec les autres personnes.

Situation du programme photo de samedi :

Situation totalement caduque, le programme a fait un programme au minimum d'ici une semaine. En cas de confinement, cette projection est obsolète. Concernant KLM a un décalage de 48 h par rapport à la France ils sont en train de revoir le programme.

LONG-COURRIER : -90% SKO MOYEN

Fermeture du Maroc, Tunisie, Algérie à venir, Brésil, Pologne, Allemagne.

LC/ «33 %

Le programme chute de 90 %, sur les DOM et TOM est maintenus. Question de PAP car passage par les USA. Souhait de maintenir les JFK, LAX, TYO, DKR, ABJ, BKO, LBV, JNB, Canada sauf en cas de fermeture des états Dans une semaine, 10 % des avions voleraient uniquement.

Les avions A340 A380 vont être immobilisés en priorité. Anne Rigail évoque la question de sortir de la flotte ou pas les A380 plus rapidement possible. KLM a communiqué sur la sortie de ses 6 « 747 »

MOYEN-COURRIER : -95% SKO

En MC, 2 vols quotidiens LHR,GVA,

Maintien d'1vol quotidien ou moins sur les flux moins importants

Maintien de la liaison CDGAMS avec 2 vols minimum

COURT-COURRIER : -95% SKO

Maintien de la quasi-totalité des villes domestiques desservies au départ de Paris le nb de vols/semaine dépend de la taille des flux (ex 3 TLS et NCE 1 ou 2 MRS, 1 MPL, etc)

Suspension probable des liaisons entre régions

CARGO : Une poussée de la demande sur JFK qu'il faut accompagner.

PAP : Sur les nouveaux projets de sous traitance, la question sera évoquée en CSEE. Pour la CFE-CGC cela serait aberrant de maintenir les projets sachant que l'activité est réduite et peut être traitée par les salariés AF. La direction confirme le report.

*N'hésitez pas ! Rapprochez-vous de vos représentants et rejoignez-nous en adhérant
mais aussi en nous retrouvant sur :*



<http://cfecgcaf.org>



<https://www.facebook.com>



<https://www.linkedin.com>

Remerciement d'Anne Rigail qui font le lien avec les clients et retour positifs des clients sur le traitement de leurs dossiers.

Mesures d'économies pour ne pas épuiser la trésorerie d'AF en trois mois :

- Comité investissement annulé sauf sécurité des vols, activité opérationnelle.
- Aucun projet informatique ne démarre et réduction de 20 % sur les projets lancés
- Immobilier : -45 millions d'euros (sur 101 millions d'euros total)
- 30 millions d'euros sur les autres métiers, études en cours sur les modifications Flotte
- Contrôles de tous les achats externes
- Gel recrutement Support.
- Arrêt intérim, étudiant, CDD, heures supplémentaires qui permettent de passer le point été sont suspendus.

Le plan d'action permet de sauver environ 10 millions ne permettent pas de sauver le cash dans une crise qui peut durer. La durée de la crise selon Anne Rigail, après la crise sanitaire, le retour ne pourrait être avant 2mois et cela est version optimiste. L'allure de reprise est incertaine.

Anne Rigail : « *Les décisions de la direction sont de voir avec les pouvoirs publics qui nous accompagnent dans cette crise et il faut qu'on soit à la hauteur de de cet accompagnement* ».

Les élus de la CFE-CGC vous informeront dès les CSEE tenus, prévus vendredi prochain. Mais aussi dès que nous aurons des informations, des orientations prévues afin d'assurer la reprise de notre activité !!! Essentiel pour réinstaurer la confiance dans l'entreprise.

Prenez soin de vous et de vos proches !